Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

3 juin 2013
Français
Original: anglais

Réunion de 2013
Genève, 9-13 décembre 2013

Réunion d'experts
Genève, 12-16 août 2013
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts

Soumis par le Président

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du Règlement intérieur.
5. Point permanent de l'ordre du jour: coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X.
6. Point permanent de l'ordre du jour: examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention.
7. Point permanent de l'ordre du jour: renforcement de l'application nationale.
8. Point biennal de l'ordre du jour: moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance.
9. Adoption du rapport factuel rendant compte des travaux de la réunion.
10. Clôture de la réunion.

Merci de recycler